

Sommaire

Maladie de Newcastle en Australie : rapport de suivi n° 1 (confirmation)	67
<i>Mycoplasma mycoides</i> ssp <i>mycoides</i> biotype LC en Nouvelle-Zélande : rapport de suivi n° 1	69
Encéphalopathie spongiforme bovine au Japon : quatrième cas	70
Peste porcine classique en Bulgarie : rapport de suivi n° 4	71
Acariose des abeilles en Norvège	72

MALADIE DE NEWCASTLE EN AUSTRALIE Rapport de suivi n° 1 (confirmation)

Traduction d'informations reçues le 12 mai 2002 du Docteur Gardner Murray, chef des services vétérinaires et directeur général du Département de l'agriculture, de la pêche et de la forêt (AFFA), Canberra :

Terme du rapport précédent : 10 mai 2002 (voir *Informations sanitaires*, 15 [19], 66, du 10 mai 2002).

Terme du présent rapport : 14 mai 2002.

Nature du diagnostic : de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 8 mai 2002.

Date présumée de l'infection primaire : 18 mars 2002.

Foyer :

Localisation	Nombre
Près de la ville de Meredith, Victoria (à environ 75 km à l'ouest de Melbourne)	1

Description de l'effectif atteint : le foyer est apparu dans un élevage de poules pondeuses comprenant neuf poulaillers à atmosphère contrôlée. Chaque poulailler abritait de 22 000 à 25 000 poules.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
avi	250 000	...	entre 500 et 1000	0	0

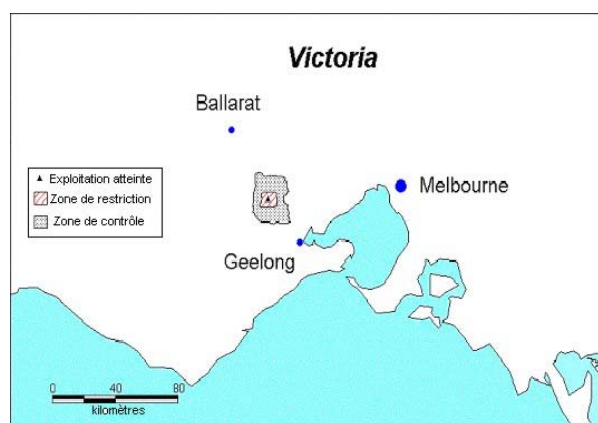
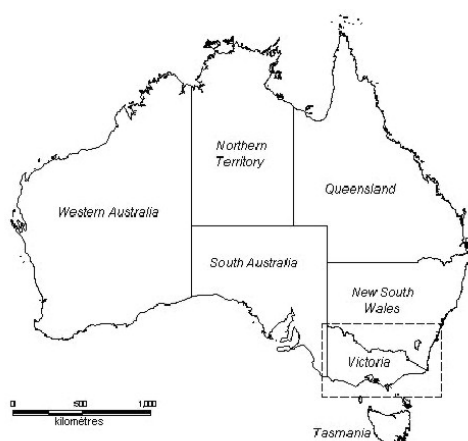
Diagnostic : au cours des troisième et quatrième semaines de mars 2002, une forte baisse de la qualité des coquilles d'œufs a été observée dans deux des neuf poulaillers d'un élevage de Meredith, une localité située dans la partie occidentale de l'État de Victoria, à quelque 75 km à l'ouest de Melbourne (voir carte). En l'espace de quatre semaines, la production d'œufs avait diminué et la mortalité avait légèrement progressé dans les quatre autres poulaillers, tout en restant dans des limites normales pour un élevage industriel.

Suite à la présence suspectée d'un virus virulent de la maladie de Newcastle, des échantillons de diagnostic ont été envoyés au Laboratoire australien de santé animale, le 8 mai 2002. La présence d'une séquence virulente du virus isolé était confirmée le 9 mai 2002.

- A. Laboratoire ayant confirmé le diagnostic :** Laboratoire australien de santé animale à Geelong (Victoria).
- B. Epreuves diagnostiques réalisées :** sérologie, isolement viral et séquençage de l'ADN ; les résultats de l'immunohistochimie et de l'indice de pathogénicité par voie intracérébrale sont attendus.
- C. Agent causal :** virus virulent de la maladie de Newcastle d'origine australienne. La séquence d'acides aminés RRQRRF dans la zone de clivage de la protéine F et une extension de neuf acides aminés au niveau du gène HN indiquent une analogie quasi totale avec l'isolat Mangrove Mountain de 1999 du virus virulent de la maladie de Newcastle d'origine australienne.

Epidémiologie :

- A. Source de l'agent / origine de l'infection :** le mode d'introduction du virus dans l'élevage est inconnu. Des enquêtes épidémiologiques complémentaires sont en cours pour tenter de déterminer l'origine du foyer.
- B. Autres renseignements épidémiologiques :** les registres des épreuves sérologiques de routine de la maladie de Newcastle effectuées dans l'exploitation confirment l'absence d'infection récente par le virus de la maladie de Newcastle avant la fin mars 2002. Pour l'heure, seulement deux élevages industriels de poules pondeuses auraient eu des contacts avec l'exploitation atteinte. Les poules de ces derniers sont toujours en bonne santé et ne présentent aucun signe clinique ou sérologique de la maladie de Newcastle. Les épreuves complémentaires de laboratoire sont en cours de réalisation.



Mesures de lutte :

- L'élevage suspect a été mis en quarantaine le 8 mai 2002. Cette mesure a été suivie de l'introduction d'un contrôle des déplacements et de l'établissement d'une zone de restriction (zone infectée) et d'une zone de contrôle (zone de surveillance) d'environ trois et dix kilomètres respectivement, autour de la propriété contaminée. Les limites de ces deux zones ont été déterminées en fonction du découpage officiel des collectivités locales. La zone de restriction n'abrite pas d'autres élevages industriels avicoles. Par ailleurs, seulement cinq élevages de poulet de chair se trouvent dans la zone de contrôle ; aucun signe de la maladie de Newcastle n'y a été décelé.
- Quatre petits élevages à vocation non commerciale (volailles « de basse-cour ») de l'État de Victoria, dont certaines pondeuses provenaient de l'exploitation atteinte, ont été placés en quarantaine. Les 380 poules que comptaient ces élevages ont été détruites par mesure de précaution.
- Le plan d'action mis en œuvre par l'État de Victoria, après approbation par le Comité consultatif australien contre les maladies urgentes des animaux⁽¹⁾ et le Groupe de gestion nationale, en date du 13 mai 2002, vise à éradiquer l'infection à virus virulent de la maladie de Newcastle liée à cet incident. Cet objectif sera atteint par une politique d'abattage sanitaire associée au maintien rigoureux de la quarantaine et du contrôle des déplacements pour éviter la diffusion de la maladie, des programmes exhaustifs et ciblés de suivi et de surveillance pour évaluer la présence et la répartition des virus de la maladie de Newcastle, l'élimination des produits et matériels infectés et

contaminés (selon les besoins) et des mesures intensives d'assainissement et de décontamination des installations infectées. Il a été prévu d'abattre les pondeuses en cinq jours, à partir du 14 mai, et de les enfouir profondément sur place.

- Les autres régions de l'État de Victoria et de l'Australie, situées hors de la zone de contrôle, sont toujours indemnes de la maladie de Newcastle. Les autres États ou Territoires australiens n'ont pas introduit de mesures de quarantaine ou de restriction des déplacements qui seraient venues compléter l'arsenal mis en place par les autorités de l'État de Victoria. Des informations régulièrement mises à jour sur cet incident sont disponibles sur les sites Web créés à cet effet par le gouvernement du Commonwealth australien et le gouvernement de l'État de Victoria (voir <http://www.affa.gov.au/> et <http://www.nre.vic.gov.au/>).

(1) Consultative Committee on Emergency Animal Diseases.

*
* *

MYCOPLASMA MYCOIDES SSP MYCOIDES BIOTYPE LC EN NOUVELLE-ZÉLANDE Rapport de suivi n° 1

Traduction d'informations reçues le 13 mai 2002 du Docteur Barry O'Neil, chef des services vétérinaires, ministère de l'agriculture et des forêts (MAF), Wellington :

Terme du rapport précédent : 5 novembre 2001 (voir *Informations sanitaires*, **14** [45], 258, du 9 novembre 2001).

Terme du présent rapport : 13 mai 2002.

Un foyer de polyarthrite à *Mycoplasma mycoides* subsp. *mycoides* (large colony) (MmmLC) a été signalé en 2001 chez des chèvres et de très jeunes veaux. Suite à des circonstances inhabituelles, des veaux ont été nourris avec du lait provenant de chèvres infectées.

Par mesure de précaution, tous les veaux nourris au lait contaminé ont été abattus et confinés à des fins de recherche, notamment dans le but de mettre en évidence une transmission horizontale éventuelle entre bovins.

Les recherches effectuées dans le contexte de l'épizootie ont révélé que MmmLC était déjà présent chez les chèvres laitières de la Nouvelle-Zélande depuis plusieurs années, sans pour autant être à l'origine d'un nombre important de foyers de la maladie. *M. agalactiae* n'a jamais été isolé en Nouvelle-Zélande.

*
* *

ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE AU JAPON
Quatrième cas

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 13 mai 2002 du Docteur Toshikazu Ijichi, directeur de la division de la santé animale, ministère de l'agriculture, de la forêt et de la pêche, Tokyo :

Date du rapport : 13 mai 2002.

Nature du diagnostic : de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 10 mai 2002.

Foyer :

Localisation	Nombre
Shiranuka Gun, préfecture de Hokkaido	1

Description de l'effectif atteint : une vache Holstein âgée de six ans et un mois, qui se trouvait dans un élevage laitier de la préfecture de Hokkaido, et qui a été abattue à l'abattoir le 10 mai 2002.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	56	1	0	0	1

Diagnostic :

- Les prélèvements encéphaliques effectués sur cette vache ont fourni un résultat positif à l'épreuve ELISA⁽¹⁾ de détection de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) requis par le ministère de la santé, du travail et de la protection sociale pour tous les bovins abattus à l'abattoir depuis le 18 octobre 2001.
- Une épreuve Western blot et un examen immunohistochimique de confirmation ont été réalisés par l'Université d'agriculture et de médecine vétérinaire d'Obihiro, avec un résultat positif le 12 mai 2002 pour le même prélèvement.

A. Laboratoires ayant effectué le diagnostic :

- Centre de santé publique de Kushiro (préfecture d'Hokkaido) ;
- Université d'agriculture et de médecine vétérinaire d'Obihiro (préfecture d'Hokkaido).

B. Epreuves diagnostiques réalisées : épreuves ELISA⁽¹⁾ et Western blot et examen immunohistochimique.

Source de l'agent / origine de l'infection : recherches en cours.

Mesures de lutte :

- Le Centre général d'hygiène du bétail de Kushiro a imposé un contrôle des déplacements à l'entrée et à la sortie de l'élevage laitier de la préfecture de Hokkaido où ce cas d'ESB a été découvert.
- Identification de tous les animaux qui ont été en contact avec la vache atteinte.
- Enquête épidémiologique afin de déterminer si les aliments utilisés dans l'élevage ont pu être la source de l'infection.

Note du Bureau central de l'OIE : Ce cas d'ESB est le quatrième signalé au Japon. Désormais, la notification d'éventuels nouveaux cas d'ESB au Japon ne sera plus publiée dans les *Informations sanitaires* mais il sera procédé à une mise à jour immédiate du tableau sur le nombre de cas d'encéphalopathie spongiforme bovine signalés dans le monde (hors Royaume-Uni) accessible sur le site Internet de l'OIE, à l'adresse suivante : http://www.oie.int/fr/info/fr_esbmonde.htm.

(1) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique.

PESTE PORCINE CLASSIQUE EN BULGARIE
Rapport de suivi n° 4

Traduction d'informations reçues le 14, 15 et 16 mai 2002 du Docteur Nikola T. Belev, Délégué de la Bulgarie auprès de l'OIE :

Terme du rapport précédent : 22 avril 2002 (voir *Informations sanitaires*, **15** [17], 52, du 26 avril 2002).

Terme du présent rapport : 14 mai 2002.

Nouveaux foyers :

Localisation		Nombre de foyers
Région	Localité	
Smolian (dans le sud pays)	Mihalkovo	2
	Devin	1
Rousse (dans le nord du pays)	Biala	1
Total		3

Description de l'effectif atteint dans les nouveaux foyers : petites fermes privées détenant des porcs à l'engrais.

Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
sui	16	8	2	14	-

Diagnostic : voir rapports précédents.

Mode de diffusion de la maladie : par contact.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport : voir rapports précédents.

Note du Bureau central de l'OIE : ces foyers de peste porcine classique sont les 23^e, 24^e et 25^e signalés en Bulgarie depuis le rapport d'urgence du 27 mars 2002 (voir *Informations sanitaires*, **15** [13], 38, du 29 mars 2002). Désormais, la notification à l'OIE d'éventuels nouveaux cas ne sera plus publiée dans les *Informations sanitaires* hebdomadaires, mais servira à la mise à jour de la base de données de l'OIE et l'information consultable sur le site web de l'OIE, via l'interface "Handistatus", à l'adresse suivante : http://www.oie.int/fr/info/fr_bdd.htm

*
* *

ACARIOSE DES ABEILLES EN NORVÈGE

(*Maladie jamais signalée auparavant*).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 16 mai 2002 du Docteur Eiving Liven, chef des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, Oslo :

Date du rapport : 14 mai 2002.

Nature du diagnostic : de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 29 avril 2002.

Foyers :

Localisation	Nombre
comté de Sogn og Fjordane, municipalité de Hyllestad (à l'ouest du pays)	2

Description de l'effectif atteint : ruchers.

Nombre total d'animaux dans les foyers :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
api	56	2	0	0	0

Diagnostic :

- A. **Laboratoire ayant effectué le diagnostic** : Collège Norvégien de Médecine Vétérinaire, Oslo.
- B. **Epreuves diagnostiques réalisées** : dissection.
- C. **Agent causal** : *Acarapis woodi*.

Epidémiologie :

- A. **Source de l'agent / origine de l'infection** : inconnue.
- B. **Mode de diffusion de la maladie** : inconnue.

Mesures de lutte :

- mise en interdit des exploitations atteintes et contrôle des déplacements dans une zone de 3 km autour de la ferme atteinte. La deuxième ferme se trouvait dans cette zone.
- enquête épidémiologique pour retrouver les colonies ayant pu être en contact avec les colonies atteintes et recherche de l'agent causal.

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.